

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MARCHÉ CARBONE (ET COMMENT DÉFENDRE SES DROITS)

Brochure d'information pour les
communautés forestières de la RDC



« Compenser le carbone c'est comme dire que je vais garder une maison vraiment très sale, mais je vais payer quelqu'un pour nettoyer la maison de mon voisin ».

1. POURQUOI CETTE BROCHURE ? ALERTER SUR LES DANGERS !!

Depuis quelques années, des “marchants de carbone” contactent des communautés forestières, en particulier celles qui ont des droits officiels reconnus via un titre de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL).

Souvent, ces “marchants” pressent des représentants communautaires à signer des contrats très rapidement, pour que les communautés n'aient pas le temps de comprendre que la vente des crédits carbone issus de leur forêt permettra surtout d'enrichir ces marchants (souvent étrangers), alors qu'une toute petite partie des bénéfices reviendra à la communauté.

De plus, les conséquences pourraient être désastreuses pour la communauté : interdiction de mener certaines activités, ou modification des règles d'exploitation en contradiction avec les règles traditionnelles, conflits communautaires si ces règles ne sont pas acceptées par le plus grand nombre, etc.



Cette brochure appelle à la prudence. **Ne signez aucun contrat rapidement ! Voir nos conseils à la fin du document (partie 6).**

Cette brochure explique aussi ce qu'est le marché carbone, pourquoi il existe, comment il fonctionne, et comment il peut constituer un danger pour les communautés locales et autochtones qui ne sont pas bien informées.

2. POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Comme vous, plus de 50 millions de personnes dépendent directement des forêts tropicales pour subvenir à leurs besoins. La vie de ces personnes devient de plus en plus difficile à cause de **l'exploitation croissante du bois,**



des minerais, du pétrole, du gaz, etc., et des entreprises qui veulent créer des monocultures pour générer plus de profits à court terme. Parfois, certaines autorités sont impliquées dans ces exploitations non durables ou illégales.

La dégradation des forêts et la crise climatique mondiale demandent des solutions urgentes, mais elles doivent être appliquées dans le respect des droits des communautés autochtones et locales. Sinon la destruction des forêts à grande échelle ne sera pas évitée.

3. QU'EST-CE QUE LE MARCHÉ CARBONE ET LA REDD?

A Le carbone et son impact sur les changements climatiques :

Le carbone est présent dans presque tout : dans l'air, dans chaque animal, et surtout dans tout ce qui brûle, y compris le charbon de bois et les arbres. La principale cause du réchauffement de la planète et des changements climatiques est l'excès de carbone dans l'atmosphère. Ce carbone ou "dioxyde de carbone" (souvent appelé CO₂), est un gaz invisible qui agit comme une couverture autour de la terre, et retient la chaleur du soleil. On dit alors que le carbone est un "gaz à effet de serre".

Quand les plantes, le charbon de bois ou différents carburants brûlent, le carbone passe dans l'atmosphère et accélère le réchauffement de la planète.

L'objectif est de freiner l'augmentation de la température mondiale pour qu'elle ne soit pas de 1.5° supérieur à la température moyenne de la période 1850-1900.



B Que faire pour ralentir le réchauffement ?

Pour freiner le réchauffement de la terre, le monde entier doit changer de comportement. Le principal changement est d'abandonner progressivement les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, etc.) pour développer et améliorer les énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.). Tout nouveau projet des hydrocarbures est un recul par rapport à cet engagement.

Pour parvenir à cet objectif, nous devons aussi changer la façon dont nous produisons, échangeons et consommons les choses (e.g. utiliser moins les voitures, ou privilégier des carburants moins émetteurs, prendre moins d'avions, limiter la consommation des électroménagers etc.

Les pays riches doivent faire le plus d'efforts, car la majorité de leur population possède de grosses voitures, voyagent fréquemment en avion, utilisent beaucoup d'électricité, consomment beaucoup et se font livrer des produits venus du monde entier. Même si tous les pays ont promis aux Nations Unies de réduire les émissions de carbone, et même si beaucoup d'entre eux ont adopté des lois pour réduire leurs émissions de CO₂, ils ne sont pas toujours prêts à prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de carbone, car bien souvent, leurs grandes entreprises ne sont pas prêtes à diminuer leurs profits, et leurs consommateurs ne sont pas prêts à changer leur mode de vie et à réduire le confort auxquels ils sont habitués.

D'un autre côté, la planète a besoin de forêts et de tourbières en bonne santé pour stocker le carbone dans les végétaux, car cela ralentit la hausse des températures. Les pays riches en forêts tropicales primaires, comme la RDC, offrent donc des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique.

C Les crédits carbone: une solution ?

La communauté internationale a créé un marché (invisible) : des pays ou des communautés qui protègent leurs forêts peuvent vendre des "crédits carbone" à des pays ou des entreprises qui doivent "acheter le droit de polluer" pour continuer à émettre du carbone. Mais bien souvent, ce commerce du carbone est négocié par des sociétés intermédiaires qui vendent ces crédits à des entreprises ou pays étrangers polluants.

LE MARCHE CARBONE

Dans ce type de transaction, le carbone ne se déplace pas réellement :

Le pays riche et polluant dit : « Au lieu de réduire la quantité de CO₂ que nous produisons, nous voulons payer un autre pays pour qu'il nous promette de pas émettre de carbone. »

Le pays pauvre, riche en forêts : « Nous pouvons promettre de ne pas exploiter une zone que nous avons l'intention d'exploiter ; nous pouvons faire de certaines terres une zone protégée ; nous pouvons planter des arbres pour créer de nouvelles forêts ; nous pouvons améliorer la gestion de nos forêts pour stocker davantage de carbone. »

Cette idée de faire stocker le carbone par quelqu'un d'autre à la place des personnes qui en produisent trop s'appelle la compensation. La négociation peut avoir lieu au niveau national (entre les gouvernements) ou au niveau d'un "projet ».



De plus en plus d'entreprises tentent d'acquérir des terrains pour générer des crédits carbone, mais un bon nombre d'eux n'ont jamais géré de tels projets et n'ont pas d'expertise dans ce milieu. Ce qui les intéresse avant tout, c'est de s'enrichir. Dans de nombreux cas, ces entreprises intermédiaires font croire aux communautés locales qu'elles vont s'enrichir facilement, mais ne les informent pas (suffisamment), ni sur les règles et les risques, ni sur les méthodes pour calculer le partage des bénéfices, ce qui leur permet de s'accaparer la plus grande partie.

La manque de contrôles et des règles claires dans le système du commerce du carbone a niveau internationale et nationale a suscité de nombreuses critiques, en grande partie liées aux frais et à la valeur réelle de l'argent qui va aux communautés et à la protection de l'écosystème. **En bref, il pourrait souvent être surtout des tentatives d'escroquerie !**

BOX 2- LA REDD

REDD est un sigle qui correspond à **Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation** des forêts. Il s'agit d'activités liées aux forêts qui visent à la conservation des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier. Dans le cadre de ces activités REDD, les pays en développement peuvent recevoir des paiements basés sur les résultats pour les réductions d'émissions lorsqu'ils réduisent la déforestation.

Quand est apparue l'idée de REDD ? Et pourquoi est-elle-devenue un "succès" ?

Le projet fut présenté pour la première fois sous ce nom en 2005, lors d'une des conférences annuelles de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le climat. Dans ces conférences, les gouvernements discutent sur les problèmes du changement climatique et du réchauffement planétaire, dans l'espoir de trouver des moyens de les résoudre.

RELATION ENTRE LE REDD ET LE MARCHÉ CARBONE

Les activités de REDD dans les pays tropicaux peuvent être soutenues soit par des financements directs, soit par des fonds internationaux et gérés au niveau du gouvernement national et provincial.

Au même temps, la majorité des projets REDD sont menés à plus petite échelle par des acteurs privés où des ONG, pour générer des crédits carbone par le biais de marchés commerciaux grâce à l'émergence du "**marché volontaire du carbone**" qui n'est pas soumis à aucun mécanisme central de régulation !

Les gouvernements, les organisations ou les communautés qui ont protégé leurs forêts peuvent tous être des fournisseurs ou « vendeurs » sur les marchés volontaires du carbone. En plus des acheteurs et des vendeurs, il y a beaucoup d'autres acteurs impliqués dans les marchés volontaires du carbone, inclus des intermédiaires qui « récompensent », « délivrent » ou « certifient » les crédits carbone en lien avec des projets et programmes qu'ils estiment être conformes aux règles spécifiques de leur standard de crédit carbone, et qui sont souvent les mêmes organismes qui contrôlent ces projets !

4. QUELS SONT LES PROBLÈMES LIÉS AUX PROJETS REDD ET AU MARCHÉ CARBONE ?

Payer les pays pauvres pour qu'ils protègent leurs forêts semble être une bonne idée pour le climat et le développement durable. Cependant, la réalité des projets REDD et de la compensation du carbone est souvent bien plus complexe et risquée :

i. Additionalité des projets REDD ou de compensation :

Pour générer des crédits, un vendeur doit prouver que ces bénéficiaires aideront à mieux protéger une forêt pour stocker plus de carbone que ce qui aurait pu se produire de toute façon. Ainsi, si l'exploitation d'une forêt a pris fin, ou s'il n'y a aucune intention d'exploiter une forêt, cela ne peut pas être considéré comme une compensation. De même, il est difficile de justifier l'inclusion d'une forêt qui se trouve déjà dans une zone protégée !

ii. Difficulté de mesurer les quantités des carbone stockées :

Quelle était l'ampleur de la déforestation avant, et dans quelle mesure les efforts pourront permettre de la freiner ? La méthode de calcul est difficile et contestée. Les gouvernements ou les entreprises cherchent souvent à gonfler artificiellement le taux de déforestation de référence pour dire que la forêt génère des crédits carbone alors qu'en réalité, aucun carbone supplémentaire n'est stocké.

iii. Possibilité de fuite :

La promesse de stocker le carbone dans une forêt peut entraîner une augmentation de la déforestation ailleurs. Si la compensation implique une protection stricte de la forêt, les populations locales risquent de ne plus pouvoir déplacer leurs fermes, ni utiliser leur terre pour subvenir à leurs besoins, et elles seront obligées à déplacer leurs activités de subsistance dans d'autres forêts.

iv. S'agit-il d'une réduction permanente ?

Il est impossible de s'assurer que le stockage supplémentaire de carbone promis par ceux qui offrent leurs forêts est permanent. Les forêts peuvent être détruites à tout moment par des activités illégales, l'agriculture itinérante sur brûlis, la carbonisation, les feux de brousse, les inondations et la mort naturelle des arbres. Certains de ces risques sont plus probables, bien qu'imprévisibles, si le changement climatique s'intensifie.

v. Volatilité des prix et instabilité des marchés carbone :

L'échange de crédits de carbone dépend des prix sur le marché mondial, tout comme pour le bois, le cacao, le café, le fer, etc. Si les prix mondiaux des crédits carbone baissent trop, il se peut que les propriétaires ou gestionnaires des forêts, comme les communautés détentrices de CFCL, ne reçoivent aucun paiement, une fois que l'intermédiaire aura déduit ses coûts!

vi. Un gain rapide illusoire :

Beaucoup des gens considèrent le marché carbone comme le seul domaine du secteur pouvant rapporter de l'argent rapidement ; mais en réalité, les projets carbone doivent être certifiés avant de pouvoir vendre leur crédits sur le marché volontaires, et ce processus peut prendre des années (en RDC, un seul projet est actuellement certifié), et entre temps, les crédits ne sont pas vendus, ce qui laisse les communautés sans bénéfices alors que ils pourraient gagner en gérant leur forêts à travers d'autres types de services environnementaux et de conservation.

vii. Tout le monde veut une part du gâteau !

En raison de la multiplicité des acteurs du secteur privé, des agences de coopérations et des ONG(I), beaucoup de commissionnaires interviennent et chacun veut sa part, ce qui réduit celle des communautés locales !

En bref, les crédits carbone sont plutôt des 'permis pour continuer de polluer' délivrés aux entreprises et gouvernements dans les pays les plus riches. Les émissions ne sont pas réduites, seulement 'déplacées' ailleurs, pendant que les populations perdent leur droit à disposer de leurs terres et de leurs ressources comme ils veulent !



5. CADRE NORMATIF DE LA RDC : QUELS SONT LES DROITS DES CITOYENS VIS-À-VIS DES PROJETS REDD ET DU MARCHÉ CARBONE ?

a. LE DROIT DE DIRE NON !

Le consentement libre informé préalable (CLIP) est le droit des communautés locales et des peuples autochtones, reconnu par des lois Congolaises et internationales , à donner ou refuser leur consentement pour tout projet touchant leurs terres, leurs moyens de subsistance ou leur environnement. En 2017, la RDC à travers l'arrêté 026 , a fixé les directives nationales à respecter pour obtenir le CLIP des communautés dans le cadre de projets REDD et de compensation du carbone.

b. LE DROIT AU PARTAGE DES BENEFICES PROVENANT DU PROJET :

Le cadre réglementaire de la REDD en RDC prévoit que pour chaque projet, un **mécanisme de partage de bénéfices** soit mis en place. Pour être récompensées de leurs efforts, les communautés ont le droit de recevoir une partie des bénéfices reçus de la vente du carbone, soit au travers de **paiements (monétaires)** , soit au travers d'un '**cahier des charges**' qui détaille ce que les promoteurs ou développeurs de projets s'engagement à fournir, tels que des bâtiments, des semis ou des équipements, selon les besoins et les priorités de la communauté.

c. LE DROIT A UN RECOURS EFFECTIF :

des mécanismes de gestion des plaintes sont prévus par les Nations Unies (Garanties de Cancun) et pour le respect des droits des populations autochtones et de leur CLIP. Tout projet REDD doit assurer un **accès adéquat à la justice, y compris des mécanismes de gestion de plainte internes, qui fonctionnent bien et sont accessibles** et des **procédures permettant d'offrir un recours efficace en cas de violation des droits**, et de résoudre les litiges.

d. LE DROIT A L'AUTO-DETERMINATION :

En RDC, le Code Forestier et le Décret 14/018 (2014) reconnaissent les droits de propriété coutumière des communautés locales sur leurs concessions forestières (CFCL), et la **possibilité pour ces communautés de sécuriser, gérer et exploiter ces espaces de façon autonome** et selon leurs priorités, préférences et moyens traditionnels pour leur développement et bien-être. Les services environnementaux (la conservation de la biodiversité, la protection des ressources naturelles, la préservation du paysage etc.) sont parmi les activités le plus souvent incluses dans les Plans Simples de Gestion élaborés par les communautés, et qui devraient donner lieu à des paiements équitables et justes.

e. DROIT DE PARTICIPER A LA PRISE DES DECISIONS :

Les communautés ont aussi les droits de participer dans les organes de pilotage ou des instances décisionnelles à chaque échelon administratif (niveau national, provincial et local).

<https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/DH/Loi%202022.030%20du%2015%20juillet%202022.html>

<https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2018/JO.15.02.2018.pdf> , lokasa 101

<https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC140362>



6. COMMENT DÉCIDER D'ACCEPTER OU NON UN PROJET DE COMPENSATION CARBONE ?



Comme pour l'exploitation forestière, les plantations de palmiers à huile et d'autres types d'exploitation, il faut réfléchir à certains éléments clés et prendre certaines mesures avant d'envisager de signer des contrats relatifs aux crédits carbone, et même avant d'entamer les négociations.

Avant tout, il peut être très utile de se rapprocher de membres de la société civile (ONG, avocats, etc.) qui ont de bonnes connaissances sur les projets carbone, peuvent donner de bons conseils, et vous accompagner à chaque étape si nécessaire. En particulier:

a. Soyez conscients des "problèmes" liés aux projets carbone :

Voir la partie 4.

b. Connaissez vos droits :

Voir la partie 5.

c. Renseignez-vous sur l'entreprise ou les vendeurs :

Ont-ils déjà une expérience dans ce domaine, ou une expertise pour gérer ce type de projet ?

d. Renseignez-vous auprès de l'entreprise ou des vendeurs :

- Quelles sont leurs intentions ?
- Qu'attendent-ils de vous ?
- Vos droits et mode de vie seront-ils respectés et protégés ?
- Qu'est-ce que le projet va changer pour la gestion de vos ressources ?
- Y aura-t-il des restrictions et/ou changement concernant l'usage de votre forêt et votre moyen de subsistance ? si oui lesquelles, et quelles alternatives ?
- Quelle surveillance du respect de ces restrictions ?
- Des pénalités en cas de non-respect de ces restrictions ?
- Quel sera l'impact sur vos revenus, ou moyens de subsistance, etc ?

e. Lisez attentivement le contrat :

- Exigez que le contrat soit dans une langue que vous parlez couramment ;
- Prenez tout le temps dont vous avez besoin ;
- Assurez-vous que le contrat dise la même chose que les explications orales ;
- Assurez-vous d'avoir la possibilité de changer d'avis, mettre fin au contrat, de demander sa modification, selon des modalités raisonnables

f. Informez toute votre communauté :

- Faites circuler le document et/ou vulgarisez le contenu auprès de tous les membres, via les représentants et en assemblées communautaires car différents membres des communautés peuvent avoir des besoins différents et tout le monde doit être en mesure de s'exprimer librement par rapport à ça.
- Organisez des focus groupes de femmes et de peuples autochtones (le cas échéant) pour mieux recueillir leurs points de vue qui peuvent être différents du reste de la communauté, etc.

g. Prenez des conseils financiers indépendants

à travers le soutien des ONG ou vos accompagnateurs pour comprendre le mécanisme de financement :

- Quel pourcentage de partage des bénéfices sera destiné à la communauté ?
- Quels sont les modalités de paiement : quand ? fréquence ? comment ?
- Est-ce que les bénéfices dépendront de la fluctuation des prix du carbone ?
- Comment serez-vous informé du montant des bénéfices produit grâce à vos forêts ?

h. N'hésitez pas à négocier

Si certains articles ne vous conviennent pas, exigez des modifications, ou refusez de signer !!

N'OUBLIEZ PAS :

- **Ne signez JAMAIS à la première rencontre. Un vendeur honnête vous laissera le temps de discuter entre vous, et reviendra vous voir plusieurs fois avant de vous demander de signer.**
- **Même si vous donnez votre consentement initial, vous pouvez changer d'avis !!**
- **Exigez qu'un revenu soit garanti indépendamment de la volatilité du marché, un minimum qui puisse être renégocié selon le contexte et la situation.**



7. QUESTIONS CLÉS À SE POSER AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET REDD /CARBONE

- 1 Nos droits sont-ils respectés et protégés ?
- 2 Est-ce que notre mode de vie, notre intégrité culturelle et nos pratiques traditionnelles sont respectés ?
- 3 Sommes-nous considérés comme des partenaires égaux, et pas comme de simples bénéficiaires ?
- 4 Quels avantages et bénéfices tirons nous de notre participation à ce projet ? Va-il dans le sens de nos priorités pour l'avenir ?
- 5 Est-ce-que notre forêt est mieux protégée grâce à la vente des crédits carbone ?
- 6 Avons-nous la possibilité de vendre des crédits carbone sans intermédiaire ? Si oui, quels seraient les risques ?
- 7 Notre processus décisionnel en interne est-il clairement établi ?
- 8 Est-ce-que tous les groupes de notre communauté sont tenus informés des progrès et ont la possibilité de s'exprimer sur les besoins d'ajustements par exemple ?
- 9 Est-ce-que on a besoin d'aide pour mieux comprendre ce qui se passe ?

POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS VOUS INVITONS À NOUS CONTACTER :

Rainforest Foundation UK

APEM (Actions pour la Promotion et Protection des Peuples et Espèces Menacés)

GASHE (Groupe D'Action Pour Sauver L'Homme Et Son Environnement)

RAINFOREST
FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES



Ce guide communautaire a été possible grâce à la consultation du matériel d'information produit par Forest People Programme (ici), World Resource Institute (ici), FERN et David Young, à qui vont nos sincères remerciements.



